

ABONNEMENT.

Saumur: Un an... 30 fr. Six mois... 16 Tris mois... 8

Poste:

Un an... 35 fr. Six mois... 18 Tris mois... 10

On s'abonne:

A SAUMUR, Au bureau du Journal en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30 Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

17 Novembre 1883.

LE MONOPOLE DES INHUMATIONS.

Voici le texte de la proposition de loi adoptée par la Chambre:

Art. 1er. — Le droit attribué aux fabriques et aux consistoires de faire seuls toutes fournitures quelconques nécessaires pour les enterrements et pour la décence ou la pompe des funérailles cessera d'exister à partir de la promulgation de la présente loi.

Art. 2. — Dans le délai de trois mois à dater de cette promulgation, une délibération du conseil municipal approuvée par le préfet déterminera, suivant les localités, le mode le plus convenable pour le transport des corps.

La commune sera tenue de se procurer dans le même délai, par acquisition ou location, le matériel nécessaire à ce transport et aux inhumations.

Elle aura seule le droit de le fournir.

Elle exercera son droit, soit directement, soit par entrepreneur ou adjudicataire.

Aucun établissement public ne pourra devenir entrepreneur ou adjudicataire.

Art. 3. — Le matériel fourni par la commune comprendra au moins un brancard, des draps mortuaires noirs et des draps mortuaires blancs.

Il sera le même pour toutes les croyances et ne portera aucun emblème.

Les héritiers ou exécuteurs testamentaires pourront y ajouter à leurs frais tous emblèmes ou ornements qui ne seront pas contraires à la décence des funérailles.

Il leur sera permis de même, dans le cas où ils désireraient un matériel d'une autre classe que celui qui sera en usage dans la commune où aura lieu l'inhumation, s'adresser pour la fourniture de ce matériel à une autre commune; sauf la taxe municipale qui sera due, dans ce cas, à la commune

où aura lieu l'inhumation, et dont le maximum sera fixé par le conseil municipal avec l'approbation du préfet.

Art. 4. — Les héritiers ou exécuteurs testamentaires continueront de pouvoir traiter avec les fabriques et consistoires pour la fourniture des objets destinés à la célébration des cérémonies du culte dans les édifices religieux et à la décoration intérieure ou extérieure de ces édifices.

Les sommes ainsi perçues par les fabriques recevront l'emploi prévu à l'article 37 du décret du 30 décembre 1809.

Art. 5. — Le tarif applicable aux transports de corps et aux inhumations sera fixé par le conseil municipal, sauf approbation par le préfet.

Aucune taxe supplémentaire ne pourra être perçue au profit de la commune, ni de son entrepreneur ou adjudicataire pour les présentations ou stations des corps aux édifices religieux.

L'inhumation des indigents sera faite décemment et gratuitement. Le cercueil sera en ce cas délivré gratuitement par la commune.

Art. 6. — Sont abrogés les articles 18, 19, 21, 22, 23, 24, 25 et 26 du décret du 23 prairial an XII, et le titre III du décret du 18 mai 1806.

Sont également abrogés le décret du 18 août 1841 et les décrets ultérieurs sur l'organisation des pompes funèbres à Paris. Il sera statué par décret rendu au conseil d'Etat, dans le délai de trois mois, sur la nouvelle organisation du service des pompes funèbres à Paris.

Art. 7. — Les traités actuellement existants entre les fabriques ou consistoires et les entrepreneurs ou adjudicataires resteront en vigueur jusqu'à leur expiration.

Chronique générale.

On lit dans le National:

« L'impression générale qui résulte de la discussion des bureaux, au sujet des crédits

pour le Tonkin, c'est que le gouvernement trouvera un appui cordial, mais qu'on le pressera de parler français. Deux ou trois des commissaires élus, il est vrai, ont déclaré que, selon eux, les ministres avaient dit tout ce qu'ils avaient à dire. Mais cette opinion a peu de chances de prévaloir. L'exposé des motifs du projet de loi renferme des assertions qu'il faudra bien discuter. Qui donc croit à celle que les Pavillons-Noirs sont en retraite, et que leurs protecteurs les ont délaissés? Pourquoi le traité de Hué, que le gouvernement annamite exécute par force, et peut-être avec peu de bonne foi, n'a-t-il pas encore été présenté à la sanction du pouvoir législatif? Quelles modifications se propose-t-on d'y apporter? »

Il est évident qu'on peut apporter bien des modifications à un traité qui a été signé et contresigné par un empereur d'Annam et le commissaire Harmand, mais il n'est pas admissible que la Chambre n'en exige pas la connaissance immédiate, car son texte doit être d'une élasticité telle que bien des méfaits pourront être commis, si l'on ne se hâte pas de le refaire.

La France s'exprime ainsi:

« Assurément la majorité ne condamne pas encore les fautes du gouvernement.

Mais elle refuse de le suivre en aveugle. Elle veut s'éclairer, ce qui est le commencement de son devoir. Elle se méfie, ce qui est le commencement de la sagesse.

Cette attitude des membres des bureaux pour les crédits du Tonkin, ainsi que les engagements pris par les élus, sont autant de symptômes qui attestent un réveil, louable quoique tardif, de la conscience parlementaire. »

On croit que lors de la discussion générale du budget, qui vraisemblablement commencera mercredi ou jeudi, M. Ribot soutiendra à la Chambre la thèse indiquée par M. Buffet au Sénat, à savoir: que le vote des conventions doit avoir pour consé-

quence la suppression des budgets extraordinaires. Il n'y a pas à espérer malheureusement que M. Ribot et M. Buffet obtiennent gain de cause.

C'est vraisemblablement le général Camponon qui aura le fauteuil de sénateur inamovible de M. F. Barot. L'extrême gauche veut riposter en présentant M. Thibaudin pour la succession de M. de Lasteyrie. Pauvre Sénat!

Le ministre de la guerre allemand est arrivé hier à Metz; il ira demain dimanche à Thionville.

LE BUDGET DE LA GUERRE.

Le rapport sur le budget de la guerre a été distribué. Voici un extrait de ce document:

« Ce n'est pas dévoiler un secret, dit le rapporteur, que d'affirmer que nos effectifs sont insuffisants, que le zèle des cadres inférieurs s'en ressent, que l'instruction militaire des classes en souffre. Pour former le plus grand nombre possible de soldats sans excéder les ressources du budget, l'administration de la guerre est obligée de recourir à des expédients, de retarder l'appel d'une classe, d'opérer, par contre, des renvois anticipés, de multiplier les congés. C'est au détriment de l'armée que les chiffres s'équilibrent, et c'est, à vrai dire, la comptabilité qui gouverne. »

Il est impossible de faire un aveu plus lamentable de l'état de désorganisation dans lequel la République a mis notre armée.

LE MARQUIS TSENG A PARIS.

L'ambassadeur de Chine, de retour à Paris, assistait jeudi à la réception du quai d'Orsay. L'entrevue a été très-courtoise, mais il n'a pas été question des événements qui se passent au Tonkin. Le marquis Tseng s'est borné à dire à M. Ferry qu'il avait reçu à Folkestone la visite de M. Waddington et

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA BAGUE D'OPALE

PAR ÉDOUARD DIDIER.

Les choses en étaient là quand le hasard vint au secours des deux amis.

Wilkie et Charles étaient descendus au New-York-Hôtel, dans Broadway. Ils eurent occasion de rencontrer un gentleman qu'on nommait le colonel G. Stanley. Le colonel était grand mangeur et surtout grand buveur. Après le dîner, il demeura tout les soirs attablé dans la salle à manger en compagnie de sir Wilkie. Le colonel protestait à Wilkie qu'il s'estimait heureux d'avoir rencontré un aussi bon compagnon, et prouvait que ses protestations étaient sincères, en accompagnant de rires bruyants toutes les histoires dont Wilkie accompagnait les cigares fumés et les bouteilles vidées pendant la soirée. Cependant il arriva, au bout de quelques semaines, que la gaieté du colonel devenait moins bruyante. Par instants, ses mains tombaient sur son ventre de Silène, sa figure rubiconde semblait avoir la prétention de paraître mélancolique, et le colonel poussait des soupirs capables de faire tourner des moulins à vent.

Wilkie s'était hasardé à demander à son compagnon ce qui provoquait une attitude aussi extraordinaire; le colonel lui dit en jetant un involontaire regard d'admiration sur la haute stature et la belle prestance du baronnet:

— Ah! sir Wilkie, quel bel officier vous feriez.

— Vous croyez, colonel?

— J'en suis sûr. Cela ne vous tenterait pas de devenir colonel dans mon régiment?

— Colonel, dit sir Wilkie en riant, j'ai malheureusement fait vœu d'abstinence.

— Hélas! dit le colonel consterné.

Mais, ajouta vivement Wilkie en montrant Charles, voici mon ami, M. Charles Lecomte, que je vous présente, et qui peut faire votre affaire.

Le colonel salua, tout en jetant un regard assez dédaigneux.

Monsieur, dit-il ironiquement, est sans doute gradé de West-Point?

West-Point est aux États-Unis une école militaire qui répond à peu près à notre École de Saint-Cyr en France.

— Non, colonel, répondit Wilkie. Monsieur est Français et ne saurait être gradé de West-Point. Mais il est sorti le premier de l'École polytechnique de Paris. Est-ce un titre, cela?

— Diable! je crois bien, dit le colonel en se levant pour saluer de nouveau, et cette fois avec autant de déférence que de cordialité. Monsieur,

ajoutait-il en tendant la main à Charles, enchanté de faire votre connaissance. Mais que ne parliez-vous plus tôt?

— J'ai écrit, il y a plusieurs mois déjà, au département de la guerre, afin d'en obtenir une commission, répondit Charles. J'attends toujours la réponse.

— Et vous attendrez longtemps encore selon toute probabilité, répondit le colonel en haussant légèrement les épaules.

Puis, après un instant de silence, il ajouta du ton le plus conciliant:

— Le ministre, monsieur, a une charge écrasante. C'est à nous, citoyens, qu'il appartient de lui en alléger le poids. Aussi j'ai formé mon régiment moi-même et sans autre secours que celui de quelques braves gens qui ont travaillé pour eux pendant que moi je travaillais pour le gouvernement. L'organisation terminée, les grades d'officiers distribués moitié à l'élection, moitié par mon influence personnelle...

— Pardon, monsieur, dit Charles en interrompant le colonel, mais je croyais qu'ici, comme dans l'ancien monde, le choix des officiers, même subalternes, appartenait exclusivement au pouvoir exécutif.

— Sans doute, dit le colonel, et en temps normal les choses se passent ici comme en Europe. En apparence, depuis la guerre, les choses n'ont pas

changé, et un acte du congrès dispose même que les choses sont maintenues dans l'état. Seulement les officiers sont pris dans l'universalité des citoyens, sans autre condition que celle d'un examen préalable.

— Un examen préalable! dit Charles; mais comment est-il possible, dans les conditions où vous vous trouvez, quand les candidats sont peut-être au nombre de quarante ou cinquante mille...

— Vous avez raison, monsieur; aussi la clause est-elle demeurée lettre morte. On n'examine pas en quelques jours l'instruction et les titres, on n'établit pas le classement d'un pareil nombre d'aspirants. Aussi, la force des choses, aidée par nos mœurs politiques, nous a fait concourir tous à la formation des cadres de l'armée. Ainsi, mon régiment recruté, officiers, sous-officiers et soldats, je l'ai offert au congrès, qui a accepté le tout en bloc, donnant aux uns une commission, ratifiant l'engagement des autres. J'allais partir, il y a quelques jours, pour rejoindre mon régiment dans l'Ouest, où il est appelé à faire partie de l'armée aujourd'hui en formation sous les ordres du général Frémont, dont le nom vous est sans doute bien connu. Mais, à la dernière heure, j'ai reçu la mauvaise nouvelle qu'un de mes capitaines s'était fait tuer là-bas dans une escarmouche, la guerre d'avant-postes étant la seule que l'on fasse encore sur les rives du Mississippi. J'ai donc retardé



qu'il s'était empressé de la lui rendre le lendemain à Londres.

Nous croyons savoir que la reprise des pourparlers prend date de l'entrevue des deux ambassadeurs.

Ces pourparlers ont pour base un tout autre point de départ. Jusqu'ici les négociations ont roulé, en premier lieu, sur les bandes de Pavillons-Noirs dont il fallait purger tout le Tonkin, en second lieu sur le partage plus ou moins bien défini de cette province. Aujourd'hui les pourparlers entamés ne visent que la place de Bac-Ninh.

Le marquis Tseng demande l'abandon à la Chine de toute la rive gauche du fleuve Rouge, depuis Laokai jusqu'au canal des Rapides, d'une grande partie de la rive gauche du Song-Cau, et de Bac-Ninh et des trois riches provinces minières et forestières du nord du Tonkin.

Les négociations peuvent-elles reprendre sur une pareille base ? Nous ne le croyons pas. Faire de Bac-Ninh une ville chinoise, après Cao-Bang, Lang-Son, et tant d'autres, c'est livrer le Tonkin à la Chine, c'est déchirer le traité de Hué, c'est entretenir à nos portes une armée chinoise dans un pays annamite, c'est renoncer aux débouchés commerciaux dont le Tonkin était la route, c'est nous renfermer dans un delta malsain, pauvre et presque inhabitable pour les Européens, c'est reculer devant les conséquences d'une annexion qui devait doter la France d'une colonie inappréciable.

Le séjour à Paris du marquis de Tseng ne sera pas de longue durée. Il aura aujourd'hui une entrevue avec M. Jules Ferry. Le président du conseil lui réitérera-t-il l'assurance que Bac-Ninh ne sera pas attaquée par les forces de l'amiral Courbet ? L'ambassadeur chinois conserve cet espoir. Toute idée de zone neutre est par lui aujourd'hui écartée. Il faut à la Chine la rive gauche du fleuve Rouge jusqu'au canal des Rapides qui le relie avec le Song-Cau, et la rive gauche de cette rivière jusqu'en face d'Haidzuong. A partir de ce point, la nouvelle frontière chinoise irait aboutir au littoral au-dessus de la baie d'Along.

C'est beaucoup. Des négociations ayant pour base de pareilles concessions ne peuvent aboutir. L'entente n'est pas possible. Le Tsong-Li-Yamen ne peut abandonner ce qu'il considère comme les droits de la Chine sur le Tonkin, et les sacrifices dans lesquels M. Jules Ferry a engagé la France demandent de plus larges compensations que celles que ces nouvelles négociations nous laissent en perspective.

L'illustre député de Tours et ancien maire, M. Rivière, est président d'un groupe de la Chambre qui compte naguère une centaine de membres. M. Rivière a réuni 30 suffrages, si nous avons bon souvenir, et son vice-président, un avocat presque aussi médiocre que lui, en a trouvé 5 de plus. Ces jours-ci, M. Rivière se réjouissait de prononcer son petit discours comme M. Paul Bert. Mais ses 30 fidèles n'ont pas, paraît-il, poussé le dévouement jusqu'à l'en-

mon départ pour combler ce vide, et c'est cette place que je suis heureux de pouvoir vous offrir. Qu'en dites-vous ?

— J'accepte de grand cœur, monsieur, dit Charles en topant dans la main du colonel, et je suis prêt à vous suivre. Veuillez me donner vos ordres de départ.

Le colonel réfléchit un instant.

— Permettez-moi d'abord, dit-il ensuite avec un peu d'embarras, de remplir une formalité qui, pour ne pas être indispensable, n'en a pas moins son prix. Vous n'avez pas de répugnance à m'accompagner à quelques pas d'ici dans Broadway ?

— Aucune, colonel.

— Êtes-vous des nôtres, monsieur le baronnet ? ajouta le colonel en s'adressant à Wilkie.

— Je suis mon ami jusqu'au bout, répondit joyeusement le baronnet. Là-bas, si vous le permettez, j'assisterai à la lutte en amateur. Je jugerai les coups que vous vous porterez.

— J'aimerais mieux vous voir y prendre part. Cependant, à votre aise, répondit le colonel. Je retiens du moins votre promesse de nous accompagner dans l'Ouest.

Bras dessus, bras dessous, les trois hommes sortirent et remontèrent Broadway jusqu'à la quinzième avenue. Là, ils s'arrêtèrent devant une maison éclairée avec des lanternes vénitiennes, pavoisée du haut en bas de drapeaux et de ban-

tières qui annonçaient suffisamment une agence d'entrôlement. L'inévitable musique emplissait l'air de fanfares, plus bruyantes encore que joyeuses, quand le colonel introduisit ses deux nouveaux amis dans une grande salle du rez-de-chaussée de la maison, au fond de la cour. Cette salle était pleine à regorger d'une population mêlée autant que pittoresque. Toutes les nationalités du monde devaient avoir là leurs représentants, quoique l'élément français et surtout l'élément allemand dominassent.

« La gauche radicale, qui était convoquée pour deux heures afin d'entendre le discours de M. Rivière, n'est pas en nombre. »

« Une douzaine de membres seulement sont présents. »

« La séance s'ouvrira dès qu'il y aura un nombre d'auditeurs suffisants pour entendre la prose de M. Rivière. »

LE CHATEAU DU PHARO. — Avant-hier matin, à dix heures et demie, M. Bournat, ancien député, mandataire de l'impératrice Eugénie, a remis au maire de Marseille le château du Pharo et ses dépendances.

Le procès-verbal de prise de possession, par la ville, a été dressé.

Il est question de restaurer le château pour y installer l'école de santé militaire dont la création est demandée.

#### DEUX ANECDOTES « PARLEMENTAIRES ».

Deux petites anecdotes dont l'authenticité nous est affirmée par une personne digne de foi, et que se garderont bien, sans doute, de rapporter les journaux républicains.

Lundi dernier, à la Chambre des députés, alors que M<sup>r</sup> Freppel rappelait, dans son discours d'une argumentation si serrée, les ordonnances formelles de 1836 et de 1837 :

« Ce b...-là, fit à mi-voix un des repus de la majorité, nous apporte toujours des textes qu'on ne connaît pas ! »

Cette interruption, comme bien on pense, ne figure pas à l'Officiel.

Le même jour, à la même séance :

M. Brisson, — répondant à M<sup>r</sup> Freppel qui citait le mot fameux de Mirabeau : « Je jure de vous désobéir ! » — affirmait, avec une certaine emphase, que la République saurait se faire respecter, quand un homme de petite taille, maigre, hâve, les cheveux en brosse, vêtu comme un artisan peu aisé, s'écria, dans la tribune réservée au public : « Et le peuple meurt de faim ! »

La Chambre était très-houleuse à ce moment, de sorte que les députés n'entendirent probablement pas cette exclamation. Mais l'individu fut immédiatement appréhendé au corps et conduit au Dépôt.

#### LA GUERRE AVEC LA CHINE.

Les bruits les plus inquiétants couraient avant-hier, au sujet de la situation de nos troupes au Tonkin.

On a dit que le contre-amiral Courbet était tombé subitement et gravement malade ; que le ministère de la marine, informé du fait par un télégramme, n'avait pas voulu communiquer celui-ci à la presse.

Or, aucune dépêche de cette nature n'a été reçue, ni par le contre-amiral Peyron, ni dans les bureaux du ministre.

Par contre, nous tenons de source absolument sûre que l'amiral Courbet vient d'adresser au ministre de la marine une dépêche dans laquelle il lui déclare, qu'à l'heure actuelle, il se trouve pressé de si près par les Pavillons-Noirs, appuyés par les troupes du vice-roi de Canton, qu'il est de toute nécessité de déclarer immédiatement la guerre à la Chine.

Au reçu de cette dépêche, et pour qu'on ne puisse pas les accuser plus tard d'avoir dissimulé la vérité qu'ils connaissaient, les membres du cabinet ont résolu de ne pas se rendre, avant-hier, à la Chambre des députés, où on les attendait pour donner des explications dans les bureaux qui procédaient à la nomination de la commission des crédits tonkinois.

L'amiral Peyron a répondu télégraphiquement à l'amiral Courbet, que toute latitude lui était laissée pour entrer en hostilité déclarée avec la Chine, qu'il pouvait s'entendre avec les amiraux Meyer et Lespès, mis sous ses ordres, que s'il fallait aller jusqu'au bombardement de Canton, on lui laissait carte blanche, et qu'au surplus, la division des mers de Chine, en vue d'une action énergiquement éventuelle, allait être immédiatement portée à sept navires cuirassés, par l'adjonction de deux cuirassés nouveaux.

Le National assure qu'une conférence a eu lieu récemment entre le ministre de la guerre, le ministre de la marine et le président du conseil, ministre des affaires étrangères par intérim, pour rédiger les instructions à envoyer aux amiraux Meyer et Courbet, en vue de certaines éventualités qui pourraient se produire, et notamment sur la nécessité dans laquelle on pourrait se trouver de bloquer Canton.

A propos d'une démonstration contre Canton, nous lisons dans le Paris :

« On nous dit que le ministère français n'a pas encore examiné cette éventualité, et qu'il n'a point délibéré sur les ordres à envoyer à l'amiral Courbet. »

« Tant pis pour le ministère si un tel décret est autorisé. »

L'AMIRAL COURBET. — Le Temps prétend inexacts les bruits qui ont couru sur la situation de nos troupes au Tonkin. Voici le résultat, d'ailleurs peu satisfaisant, de ces informations particulières :

Depuis les dernières dépêches officielles communiquées à la presse, l'amiral Courbet a télégraphié à Paris, mais ses télégrammes avaient trait à des affaires de service ordinaire, à des demandes d'approvisionnement et de remplacement d'objets consommés qui vont lui être expédiés par le transport le Mytho.

Le bruit du bombardement de Canton et d'un échec subi par nos troupes est dénué de tout fondement.

#### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 16 novembre.  
La Bourse se montre définitivement mauvaise ; la séance d'hier était relativement meilleure, mais aujourd'hui, après un début encore assez bon, les cours se dérobent de nouveau. Ce qui prouve une fois de plus que les dispositions sont défavorables.

Le 3 0/0 est à 77.52, après 77.65 et 77.75 ; l'amortissable à 79.07 et 78.95 ; le 4 1/2 0/0 1883 à 106.80, après 107 et 107.65. Dernier cours 106.85. La Banque de Paris est très-faible à 775 après 790 et 785.

La Banque Ottomane demeure lourde à 653.12. L'Extérieure Espagnole recule de 55 15/16 à 55 1/2 et clôture faible à 55 21/32.

La Banque de France demeure à 5,375. Le Crédit Foncier est ferme entre 1,215 et 1,220. Les Obligations Foncières Nouvelles et Communales 1880 sont très-demandées.

Le Suez cote 2,185. Recette du transit pour la journée d'hier : 140,000 fr. Les chemins français sans changement : 1,272.50 le Lyon ; 1,087.50 le Midi ; 1,735 le Nord ; 1,255 l'Orléans.

L'Italien 5 0/0 est à 90.05 avec une tendance faible. Le Turc 5 0/0 à 9.17, L'Unifiée d'Egypte à 336.87.

Les Chemins autrichiens sont à 660. Les Lombards, à 297.50. Le Mobilier Espagnol cote 210. 496.25 après 500 le Nord de l'Espagne. La Banque des Pays-Autrichiens cote 480.

Le marché est mal disposé, les nouvelles du Tonkin ne sont pas rassurantes et la baisse nous semble la tendance dominante de la Bourse en ce moment. En dernière heure le marché ne se relève pas ; loin de là, le rente 4 1/2 0/0 termine au plus bas, 106.85. La baisse nous paraît terminée, le marché semble en effet fortement touché.

## CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OVEST.

INSTITUTION SAINT-LOUIS.

M. Marin Gallé, de Montsoreau, élève de l'Institution Saint-Louis de Saumur, vient de subir avec succès, devant la faculté des sciences de Poitiers, les examens du diplôme d'études de l'enseignement secondaire spécial.

Nous apprenons la mort de M. René Lionnier, propriétaire à Champigny, l'un des entrepreneurs des travaux du raccordement de la gare d'Orléans au pont du chemin de fer, à Saumur.

Ses obsèques auront lieu lundi 19 novembre, à 10 heures du matin, dans l'église de Souzay.

Les personnes qui n'auraient pas reçu de lettres de faire part sont priées de considérer cet avis comme une invitation.

VOTES DE NOS DÉPUTÉS.

MM. Maillé (Alexis), Bury et Benoist ont voté pour que la commission, qui doit examiner l'affaire tonkinoise, ait seulement onze membres et point vingt-deux. Ces vaillants opportunistes ont peur de trop de contrôle.

Le bureau météorologique du *New-York Herald* communique l'avis suivant :

« Une tempête dangereuse traverse l'Atlantique au nord du 42° de latitude. »

« Elle arrivera sur la Grande-Bretagne et la Norvège et sur les côtes du nord de la France entre le 16 et le 18. »

« Du sud-ouest au nord-ouest, bourrasques possibles. Neige au nord. Temps très-mauvais sur l'Atlantique, au nord du 33° degré de latitude. »

MUSIQUE MUNICIPALE.

La Musique municipale de Saumur donnera à ses souscripteurs le premier Concert d'hiver **mercredi** prochain, 21 novembre, à 8 heures du soir, dans les salons de la Mairie.

Programme.

1. Le Pré aux Clercs, fantaisie : Musique municipale.
2. Le Prelude de Concone, solo de harpe, par M. Navone, harpiste solo des Concerts populaires d'Angers.
3. Fantaisie sur l'Hymne national russe, par M. Lyneuf, premier violon des Concerts populaires d'Angers.
4. Fantaisie sur Rigoletto : Musique municipale.
5. La Danse des Fées, solo de harpe, par M. Navone.
6. Souvenir de Haydn, de Léonard, exécuté par M. Lyneuf.
7. Pistonnette, polka : Musique municipale.

V. MEYER.

#### Association Artistique d'Angers

SALLE DU CIRQUE, QUAI NATIONAL

Dimanche 18 novembre, à 1 heure 1/2 très-précis.

#### GRAND FESTIVAL

En l'honneur de M. VICTORIN JONCIÈRES, avec concours de M<sup>lle</sup> EDITH PLOUX, de l'Opéra, et les Chœurs du Grand-Théâtre (Orchestre et Chœurs) — 100 exécutants.)

1<sup>o</sup> Ouverture d'Egmont (Beethoven). — 2<sup>o</sup> LA MER, ode-symphonie, poésie de E. Guinand (V. Joncières). I Le calme. II Contemplation. III La Tempête. IV Epilogue. Les solos par M<sup>lle</sup> E. PLOUX. 1<sup>re</sup> audition à Angers. — 3<sup>o</sup> Andante avec variations de la Symphonie en sol (Haydn). — 4<sup>o</sup> Grand air de Freischütz (Weber). Chanté par M<sup>lle</sup> E. Guinand (V. Joncières). Le solo par M<sup>lle</sup> E. PLOUX. 1<sup>re</sup> audition à Angers. — 5<sup>o</sup> LI-TSIN, chœur chinois, poésie de E. Guinand (V. Joncières). Le solo par M<sup>lle</sup> E. PLOUX. 1<sup>re</sup> audition à Angers. — 6<sup>o</sup> 1<sup>re</sup> AUDITION de deux Ballets inédits (V. Joncières). A. Introduction de M. V. Danse guerrière. 1<sup>re</sup> audition à Angers.

M. Victorin Joncières dirigera l'exécution de ses œuvres.

LA POMMERAYE. — La communauté de la Pommeraye a été, la semaine dernière, tristement par un bien pénible accident. Une religieuse, sœur Saint-Crescent, atteinte depuis quelque temps d'aliénation mentale, était l'objet de la plus active surveillance.

ÉDOUARD DIDIER.



Le 11 novembre au matin, la malade, profitant de l'absence de la sœur préposée à sa garde, se jeta par une fenêtre du troisième étage et se brisa la tête.

NANTES.

Sait-on quelle est la dette de la ville de Nantes ? dit l'Union bretonne. Dix-sept millions ! Et l'on parle de faire un emprunt nouveau pour contribuer à la reconstruction du lycée. Douze cent mille francs environ. Ah ! nous allons bien dans notre ville. Ce qui ne va pas, c'est la navigation, c'est le commerce, c'est l'industrie.

Une fille Joséphine Brochard vient d'être condamnée, en police correctionnelle, à 300 francs d'amende, pour avoir été trouvée détentrice d'allumettes non fabriquées par l'Etat. On sait ce que valent les allumettes de la R. F. : elles ont exactement la même valeur que sa politique. Mais sous cet aimable régime, tout doit être laïque et obligatoire, l'école et les... allumettes comprises. C'est-à-dire que tout coûte très-cher et ne vaut rien, dit l'Espérance de Nantes.

UN PRÉTENDU INGÉNIEUR.

Vers la fin d'août, dit l'Union libérale de Tours, un individu se présentait chez plusieurs personnes de Saint-Pierre-des-Corps, annonçant qu'il était délégué par l'administration des chemins de fer de l'Etat pour étudier le tracé d'une nouvelle ligne de Tours à Paris, par Vendôme. — Je suis, disait-il, M. Henry, sous-chef de section aux chemins de fer de l'Etat. Je vais commencer très-prochainement les travaux.

En effet, le 5 septembre, Henry s'installait dans l'île Polti, en face de Saint-Pierre-des-Corps, avec une équipe de sept ouvriers. Il avait tous les instruments nécessaires pour opérer le relevé des cotes de nivellement et il consultait gravement des plans d'une grandeur invraisemblable. Henry devint bientôt un personnage à Saint-Pierre-des-Corps ; il promettait de fortes indemnités aux futurs expropriés, et ceux-ci le laissaient tailler, rogner à son aise. Des arbres, des pans de murs furent sacrifiés pour les études préliminaires, sans que personne osât protester.

Cependant, les études sur le terrain se continuaient vers Rochecorbon et Vouvray. Henry était, paraît-il, muni de pleins pouvoirs. On l'entendait répéter souvent qu'il avait le droit de passer partout, puisqu'il dépendait du gouvernement. C'était aussi, probablement, l'opinion de nos paysans, puisqu'ils ne soulevaient aucune objection. Une circonstance fortuite devait arrêter net les travaux commencés pour le nouveau chemin de fer. Henry occupait, nous l'avons dit, sept

ouvriers ; il n'oubliait qu'une chose, c'était de les payer.

— On ne m'a pas encore réglé mes mandats, disait-il, mais, vous pouvez être tranquilles, avec l'Etat, on ne perd jamais. Deux des ouvriers, qui étaient créanciers d'une somme de 600 francs, finirent par penser qu'avec leur patron Henry il n'en serait peut-être pas de même et vinrent se plaindre à la police.

Une enquête fut ouverte ; on prit des informations à l'administration des chemins de fer de l'Etat ; on n'y avait aucune connaissance du prétendu sous-chef de section et de la ligne dont les études lui étaient confiées.

Henry fut mandé au bureau de police et mis en état d'arrestation.

La nouvelle ligne de Tours à Paris par Vendôme ne s'achèvera pas de sitôt.

Henry est un homme de 50 ans environ, d'une bonne figure ; il se dit originaire de la Charente.

On lui reproche, pour commencer, deux abus de confiance, l'un pour une somme de 600 francs au préjudice de ses ouvriers, l'autre de 167 fr. 50, au préjudice de M. Boulinguez, opticien, qui a fourni, à crédit, les instruments.

Il est probable que l'instruction relèvera d'autres délits, car Henry a eu, sans doute, un autre but que celui de faire une mauvaise farce.

Mais comment trouvez-vous ces propriétaires qui laissent, pendant deux mois, bouleverser leurs terrains sans se renseigner sur les droits de l'entrepreneur des travaux ?

C'est égal, cela peut compter pour une jolie famisterie, et Henry doit bien rire, dans sa cellule, de la crédulité des Tourangeaux.

Il faut avouer, dût notre amour-propre national en souffrir, qu'on ritait à moins.

UN DUEL PROPOSÉ A UN JOURNALISTE... PAR UN CURÉ.

Dernièrement, un journaliste républicain de Lorient (Morbihan), sur la foi d'un correspondant malveillant ou mal renseigné, avait reproché à M. le recteur de l'île de Groix d'avoir refusé de prêter la croix de la paroisse pour l'enterrement d'un pauvre terrassier. Le fait était faux. De la lettre que lui a valu cette regrettable erreur, nous détachons le passage suivant, trop joli pour ne pas être lu :

« Ce n'est pas une rectification, c'est une réparation que je réclame, et, comme j'ai le choix des armes, voici, monsieur, ce que je vous propose : un duel au dernier sou. Venez avec vos témoins et avec vos armes, c'est-à-dire avec une escarcelle bien garnie. Je garnirai la mienne de la valeur de ma tête, je prendrai des témoins et nous irons sur le terrain, je veux dire chez nos veuves et nos orphelins. A la première misère, je tirerai le premier... de ma bourse une aumône, et vous, monsieur, vous verserez de bonne grâce la même somme et, d'une misère à l'autre, nous irons ainsi jus-

— Mais où avez-vous appris tout cela, monsieur Grimaud ; le jardinage n'était pas votre partie ? s'écria M<sup>me</sup> Bazin enthousiasmée.

— Non certes, et je suis venu ici aussi incapable qu'on peut l'être quand on habite depuis vingt ans les bords du canal Saint-Martin, mais je m'y suis mis ; qu'est-ce que vous voulez, je n'avais rien à faire.

— Il fallait vous remarier.

— Vous croyez qu'une femme m'aurait donné de l'ouvrage ?

— Elle apporte toujours quelque chose en plus, dit la veuve, quand cela ne serait qu'un peu de soucis.

— Dites beaucoup de bonheur, madame.

Il allait bien le digne fabricant, on n'eût jamais cru cela de lui. La jolie veuve souriait en elle-même, et M<sup>me</sup> Picard, tout à l'admiration de ses pelouses et de ses parterres éblouissants, poussait des exclamations qui rendaient l'honnête homme plein de confusion.

Néanmoins, comme on avait plusieurs fois parcouru les allées et que M<sup>me</sup> Picard, continuant à s'estasier, se répétait avec une fatigante monotonie, Grimaud crut prudent de se replier en bon ordre.

— Je crains, dit-il, que ma cuisinière n'ait la malicieuse intention de nous faire un peu attendre ;

qu'au dernier sou. Moyennant quoi, l'honneur sera satisfait, et honni soit qui ne nous tiendra l'un et l'autre pour hommes de cœur et d'esprit.

« La misère sera doublement soulagée, la vérité sera claire, et vous vous en irez la bourse vide, mais le cœur satisfait et la tête assainie, apprendre à vos naïfs lecteurs que le prêtre n'est pas un crocodile. »

(Voir, aux annonces, FAVEUR faite à nos lecteurs par le MAGAZINE.)

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE
SOUSCRIPTION PUBLIQUE
Le Lundi 26 Novembre 1883
A
600,000 OBLIGATIONS FONCIÈRES
Emises à 330 francs
REMBOURSABLES A 500 FR., SOIT AVEC UNE PRIME DE 170 FR.
Rapportant 15 fr., soit 4 fr. 70 %.

Le prix d'émission : 330 francs
EST PAYABLE :
20 fr. en souscrivant, le 26 novembre ;
30 — à la répartition, du 7 au 20 janvier 1884 ;
100 — du 1<sup>er</sup> au 15 juillet 1884 ;
100 — du 1<sup>er</sup> au 15 janvier 1885 ;
80 — du 1<sup>er</sup> au 15 juillet 1885.
Total : 330 fr. avec faculté d'anticipation totale à toute époque.

Ces 600,000 obligations seront remboursées en 98 ans à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1883, c'est-à-dire dans le même délai que les obligations semblables émises en janvier 1883, de manière à établir entre les deux séries de titres une identité absolue. Les intérêts sont payables les 1<sup>er</sup> janvier et 1<sup>er</sup> juillet au Crédit Foncier de France, chez les Trésoriers-Général, chez les Receveurs particuliers des Finances et chez les Représentants du Crédit Foncier à l'étranger. — Les obligations libérées portent jouissance du 1<sup>er</sup> janvier 1884.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE
Le Lundi 26 Novembre 1883
A PARIS :
Au CRÉDIT FONCIER DE FRANCE, rue des Capucines, 49 ;
Au COMPTOIR D'ESCOMPTE DE PARIS, rue Bergère 14 ;
A la BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS, rue d'Antin, 3 ;
A la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, rue de Provence, 54, et dans ses bureaux de quartier ;
Au CRÉDIT LYONNAIS, boulevard des Italiens, 19, et dans ses bureaux de quartier ;
Au CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, rue de la Victoire, 72, et dans ses bureaux de quartier ;
A la SOCIÉTÉ DE DÉPÔTS ET COMPTES COURANTS, place de l'Opéra, 2 ;
A la BANQUE D'ESCOMPTE DE PARIS, place Vendôme ;

Au CRÉDIT FONCIER ET AGRICOLE D'ALGÉRIE, rue des Capucines, 21, et à Alger ;
A la COMPAGNIE FONCIÈRE DE FRANCE, rue Saint-Honoré, 366.
DANS LES DÉPARTEMENTS :
Chez MM. LES TRÉSORIER-S-PAYEURS GÉNÉRAUX ;
Chez MM. LES RECEVEURS PARTICULIERS DES FINANCES ;
Chez MM. LES DIRECTEURS des Succursales du Crédit Foncier ;
Dans les AGENCES et SUCCURSALES des Sociétés ci-dessus indiquées.

A L'ÉTRANGER :
Dans les AGENCES et SUCCURSALES des mêmes Sociétés.
La souscription sera close le même jour à 5 heures.
On peut, en envoyant les fonds sous pli recommandé, souscrire dès à présent par correspondance des obligations libérées de 330 francs ou des obligations libérées seulement du versement de 20 fr. Toutefois, les souscriptions d'obligations libérées de 20 francs ne sont admises par correspondance que pour 5 obligations et au-dessus. — Les souscriptions par liste ne sont pas admises.

Théâtre de Saumur.
Association Artistique d'Angers (7<sup>e</sup> année).
LUNDI 19 novembre 1883,
1<sup>re</sup> représentation de
LES BOUSSIGNEUL
Vaudeville en 3 actes, de MM. Marot, Pouillon et E. Philippe, musique de M. Okolowich.

Distribution :
Boussigneul..... MM. Labranche.
De Ville-Masure..... Leprieux.
Arsène..... Linières.
Joseph..... Hennesse.
Nestor..... Fauchoux.
Gros-Pierre..... Allain.
Timoléon..... Caroll.
Honoré..... Robert.
Constance..... M<sup>me</sup> Cantrelle.
Catherine..... Nantier.
Madeleine..... L. Lagarde.
Exaltine..... Berthe Dalbret.
Clémentine..... Juliette Orain.
Lydie..... Hennesse.
Gardenia..... Fauchoux.
Nadège..... Guilmain.
Olympe..... Allain.
Paysans et pompiers.

Bureaux, 8 h. 1/2 ; rideau, 8 h. 1/2.
S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

BOURSE DE PARIS
DU 16 NOVEMBRE 1883.
Rente 3 0/0..... 77 55
Rente 3 0/0 amortissable..... 78 90
Rente 4 1/2..... 105 90
Rente 4 1/2 (nouveau)..... 106 87
Obligations du Trésor (anciennes)..... 505 »

EAUX-BONNES Eau minérale naturelle contre : Rhumes Catarrhes, Bronchites, etc. Asthme, Phthisie, rebelles à tout autre remède. Employée dans les Hôpitaux. — Dépôt : toutes Pharmacies.
Vente annuelle : Un million de bouteilles.

5 Feuilleton de l'Écho Saumurois.
LE BIJOU DES FIANÇAILLES

Cependant Grimaud était sur ses gardes, et pour avoir fabriqué d'excellentes huiles et en avoir vendu une grande quantité, il n'était pas plus sot qu'un autre et avait vu clair dans le jeu de la veuve. Il attendait l'ennemie de pied ferme ; et quoique mal secondé par Joséphine, la servante réfractaire et récalcitrante, il espérait bien ne pas être au-dessous de sa réputation. Sur le pied de guerre, depuis en quelque sorte la veille, il avait lui-même présidé aux achats et dès le matin donné un coup d'œil à la cuisine. Ces dames présentes, il leur appartenait ; mais plein de confiance dans son organisation, il n'éprouvait aucune inquiétude sur l'issue de la journée. C'est donc triomphant et l'air satisfait qu'après avoir un instant laissé reposer ses hôtes, il les conduisit du côté du jardin, leur détaillant les travaux considérables qu'il avait entrepris, leur faisant admirer ses magnifiques espaliers et ne leur faisant grâce ni d'un arbre fruitier, ni d'un massif de fleurs.

c'est un cordon bleu que Joséphine ; mais pas com-mode.

— Nous la mettrons à la raison, dit M<sup>me</sup> Picard.

M<sup>me</sup> Bazin se pinça les lèvres.

— De grâce, mère, tais-toi, lui glissa-t-elle rapidement à voix basse.

— Voulez-vous, dit Grimaud, profiter de quelques instants que nous avons encore à nous pour visiter ma maisonnette ?

— Nous en brûlons d'envie, dit M<sup>me</sup> Picard.

— Ma mère... ma mère...

— Tu vas m'empêcher de parler à présent.

— Non, mais tu parles trop, beaucoup trop.

— Tu ne vois pas que c'est un charmant garçon, un honnête homme et un travailleur, c'est lui qui a créé tout ce qu'il y a ici.

— C'est possible, mais on peut devenir un excellent jardinier et n'être toujours qu'un mari détestable.

— Ah ! je le connais déjà comme si je l'avais créé et mis au monde, ton Grimaud ; j'ai connu autrefois un homme tout semblable, il m'a même fait un brin de cour ; mais le voilà qui nous appelle.

Celui-ci était en effet à quelques pas en avant, très-anxieux, très-inquiet pour le déjeuner, et les deux dames le rejoignirent.

— Plus un mot malencontreux, n'est-ce pas, ma-

man, insista M<sup>me</sup> Bazin, je ne veux pas avoir l'air de me jeter dans ses bras.

— Je ne l'entends pas non plus ainsi, répliqua M<sup>me</sup> Picard d'un ton un peu piqué, j'ai aussi ma dignité.

La maison était grande, elle avait trois étages, la visite fut un peu longue, d'autant plus que le propriétaire n'épargna à ses hôtes ni les mansardes, ni un coin. Il les promena partout de la cave au grenier, n'ayant garde de ne pas leur en faire valoir les heureuses dispositions.

— Oh ! la jolie chambre, la vue superbe, s'écria M<sup>me</sup> Bazin qui s'aperçut que grâce à sa mère elle était devenue un peu froide et qui fit un effort pour sourire.

Grimaud sourit lui aussi et crut pouvoir ajouter, se tournant vers la jolie veuve :

— Ce sera la vôtre.

— Ah ! oui, si nous devenons M<sup>me</sup> Grimaud. C'était encore M<sup>me</sup> Picard qui avait parlé.

— Monsieur Grimaud sait fort bien, ma mère, qu'il n'y a rien de décidé à ce sujet, dit M<sup>me</sup> Bazin embarrassée de nouveau, nous sommes venues aujourd'hui simplement sur son invitation répondre à une gracieuseté.

— Respirer l'air des champs, dit Grimaud.

— C'est cela même, dit la veuve souriante.

(A suivre.)
EUGÈNE MORET.



## L'AMI DES CAMPAGNES

Publié sous la direction de J. GONDREY DU JARDINET

UN AN ..... 7 fr.  
SIX MOIS ..... 4  
TROIS MOIS ..... 2

17, rue Cassette, Paris.

Les catholiques ont trop longtemps négligé les publications d'un intérêt pratique pour les populations laborieuses des villes et des campagnes. Les révolutionnaires, au contraire, ont su s'emparer d'un très-grand nombre de journaux ou revues traitant spécialement de l'AGRICULTURE, de l'INDUSTRIE et du COMMERCE, et donnant pour ses diverses parties du travail national des renseignements et des informations fort utiles et souvent indispensables.

Or, à la faveur de cette utilité incontestable, les révolutionnaires ont propagé dans le pays leurs funestes doctrines.

Pourquoi n'usons-nous pas des mêmes procédés pour le bien? — Cette pensée est celle qui a inspiré l'Ami des Campagnes. En mettant au service de la propagande catholique un journal de la vie pratique à la campagne, il croit rendre un grand service. En comprenant dans son programme des récits, romans ou nouvelles, il fait une part légitime à ce besoin de distractions qu'un journal doit aussi satisfaire.

L'Ami des Campagnes paraît une fois par semaine; il a le format des grands journaux, et son prix extrêmement modique, qui le met à la portée de toutes les bourses, facilite singulièrement l'œuvre de propagande qu'il poursuit et que nous recommandons à nos lecteurs.

Plusieurs de NN. SS. les Evêques ont bien voulu encourager la publication de l'Ami des Campagnes: S. Em. le cardinal-archevêque de Toulouse, S. G. M<sup>re</sup> l'archevêque de Tours, S. G. M<sup>re</sup> l'évêque de Blois, S. G. M<sup>re</sup> l'évêque d'Orléans, S. G. M<sup>re</sup> l'évêque du Puy, etc.

## LES ALMANACHS POUR 1884.

L'Almanach est le livre de tous; celui que le paysan consulte à chaque instant pour savoir l'heure de la lune et le jour de la foire; le marin, pour connaître l'époque de la grande marée; l'ouvrier, pour lire des historiettes; l'homme de loisir, pour se délasser. Aussi, chaque année, ce petit livre se répand par millions d'exemplaires, qui se débitent aux vitrines des libraires, parfois même des cabarets, qui se colportent dans les foires, et se donnent en cadeau d'étrennes.

Il y a donc là un moyen de faire le bien que les hommes de principes et de foi ne doivent pas négliger; car les ennemis de l'Eglise se font de l'Almanach une arme funeste et meurtrière.

Parmi les Almanachs utiles, nous signalons avec confiance aux hommes de bien les Almanachs du *Laboureur*, de *l'Atelier*, du *Soldat*, du *Marin* et du *Coin du feu*, qui s'adressent à toutes les catégories de lecteurs, aux petites bourses comme aux grosses. Si, pour les répandre, nous avons l'énergie et l'ardeur des protestants, des libres-penseurs, des francs-maçons; si nous les vendons dans les foires, chez les libraires; si nous les donnons à prix réduit, ou même gratuitement, il s'en placeraient bien vite un nombre considérable d'exemplaires et le bien se ferait sur vaste échelle.

Ces Almanachs se vendent à Paris, 6, rue Furstberg.

L'ATELIER, LE LABOUREUR, LE SOLDAT, LE MARIN: 25 cent. l'exemplaire, 35 cent. par la poste. — 1 fr. 80 c. la douzaine, 2 fr. 50 c. par la poste.

LE COIN DU FEU: 50 cent. l'exemplaire, 65 cent. par la poste. — 3 fr. 60 c. la douzaine, 4 fr. 60 c. par la poste.

## LA LANTERNE D'ARLEQUIN

Illustrée, 10 centimes

PARAISANT TOUTS LES DIMANCHES.

Nous rappelons à nos abonnés qu'ils peuvent recevoir la *Lanterne d'Arlequin* toutes les semaines, pendant un an, pour 5 fr. au lieu de 8, en adressant au Directeur, à Tours, rue Richelieu, 13, un mandat ou un bon de poste avec une bande de notre journal. C'est une faveur spéciale dont nous les engageons à profiter.

Sommaire du n° 138: Une nouvelle infamie. Waldeck à Tourcoing. Le gouvernement des farceurs. Qu'on l'exécute! Choses et autres. Pas de punch. M. Grévy au général Thibaudin (poésie).

**L'ART NATIONAL**, Etude sur l'histoire de l'art en France, par H. DU CLEUZIOU. — 2 volumes illustrés de 20 chromolithographies, 20 grandes gravures hors texte et plus de 800 bois. Prix, broché, 50 francs; reliure artistique, 100 francs, payables 5 francs par mois. — Librairie A. PILON, A. LE VASSEUR, successeur, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris.

Le **Jeune Age Illustré**, journal des enfants, paraissant tous les samedis, sous la direction de M<sup>lle</sup> LERIDA-GEOFROY.

Editeur: Victor PALME, 77, rue des Saints-Pères, Paris.

Un an, 40 francs; 6 mois, 6 francs.

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT ET C<sup>ie</sup>,  
rue Jacob, 56, A PARIS.

## LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M<sup>me</sup> EMMELINE RAYMOND.

L'élévation des salaires étant progressive et continue, oblige un grand nombre de familles à s'imposer des privations sérieuses pour maintenir l'équilibre de leur budget.

Il y a pour les femmes un moyen d'éviter la dépense causée par la main-d'œuvre: Être sa propre couturière, lingère et modiste, en s'abonnant à la *Mode illustrée*, qui fournit avec les patrons excellents de tous les objets utiles, l'enseignement pratique et théorique de leur exécution.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur le poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C<sup>ie</sup>, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS:

1<sup>re</sup> édition, 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; douze mois, 14 fr.  
4<sup>e</sup> édition, avec une gr. coloriée chaque numéro: 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; un an, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies des départements.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M<sup>e</sup> LE BARON, notaire à Saumur, successeur de M<sup>e</sup> LAUMONIER.

### A AFFERMER

Pour entrer en jouissance le 1<sup>er</sup> novembre 1884,

### LA FERME DE LA CANCHERIE

Située commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent,

Contenant 28 hectares environ.

S'adresser à M<sup>e</sup> LE BARON, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

### A VENDRE

PAR ADJUDICATION VOLONTAIRE

Le Dimanche 18 novembre, à midi et demi,

A Saumur, en l'étude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire:

Un JARDIN, situé en Violette, commune de Saumur, d'une contenance de 33 ares environ, avec bassin, pompe et grotte;

Onze ares de terre, situés en Caillette, même commune;

Et 8 ares de vigne, dans les Rouères, même commune.

On pourra traiter avant l'adjudication.

S'adresser, pour tous renseignements, à M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

### A VENDRE

A L'AMIABLE,

### UNE MAISON

Située au Pont-Fouchard, appartenant à M. GASCHOT.

Pour tous renseignements, s'adresser audit M<sup>e</sup> MÉHOUS. (726)

### A VENDRE

Au Comptant

Chez M. Louis DUVAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur:

Vin rouge nouveau à 60 francs la barrique;

Vin rouge vieux à 100 francs;

Vin rouge vieux, couleur foncée, à 120 francs;

Vin blanc vieux à 100 francs.

Ces vins pèsent 8 degrés 1/2 à 9 degrés.

Des échantillons sont envoyés sur demande. (403)

### A VENDRE

A L'AMIABLE,

### UNE PROPRIÉTÉ

Située à Chacé,

Consistant en: Une MAISON avec servitudes, greniers, cours, écurie, caves, pressoir et ustensiles de vendanges et jardinage, etc.;

Vignes en bon rapport et petit jardin, le tout d'une contenance d'environ 84 ares.

Mise à prix: 8.000 fr.

S'adresser à M. JAGOT-RICHARD, 5, rue du Marché-Noir. (737)

### A VENDRE

### UN JOLI PLAN

De PEUPLIERS suisses

S'adresser à M. DELANOU-CHEVRIER, propriétaire à Gaure, commune de Varennes. (727)

### A VENDRE

très-bonne et forte JUMENT NORMANDE, baie, 3 ans, propre à toute espèce de service.

S'adresser chez MM. BRUNET et PINET, à Saumur. (723)

### A VENDRE

### JOLIE JUMENT

De pur sang,

5 ans, très-sage et sautant bien.

S'adresser au bureau du journal.

### A LOUER

PRÉSENTEMENT

### BEAUX APPARTEMENTS

S'adresser rue Nationale, 13.

### AVIS

L'Usine à Gaz de Saumur se charge de faire toutes installations et fournitures d'appareils d'éclairage et de chauffage par le gaz, moyennant une location mensuelle, variant de 0 fr. 25 à 2 fr., suivant l'importance des objets loués, non compris le compteur. (732)

La MAISON GUSTAVE GIRARD, de Saumur, demande une demoiselle pour la vente de blanc et de lingerie. (729)

### A NOS LECTEURS

LE MAGAZINE Journal de lecture, illustré (2<sup>e</sup> année), forme tous les ans un beau volume de 400 pages et 200 gravures, genre *Magasin Pittoresque* et *Musée des Familles*. Il est d'une lecture très-attractive et très-variée. Le Magazine coûte 8 francs par an.

Ce journal accorde une réduction considérable sur l'abonnement (3 fr. au lieu de 8 fr.) à qui enverra le présent avis découpé avec 3 fr., à M. BELL, directeur du Magazine, rue St<sup>e</sup>-Anne, Paris.

ON DEMANDE une très-bonne ouvrière en tapisserie. — Travail assuré, payé comptant.

S'adresser au bureau du journal.

M<sup>e</sup> GOUTARD, notaire à Neuillé, demande de suite un Clerc sachant faire les actes courants.

M<sup>e</sup> FLEURIAU, notaire à Bourgneuil (Indre-et-Loire), demande un 1<sup>er</sup> clerc.

M<sup>me</sup> RICHARD, marchande de Modes, rue Saint-Jean, demande de suite une apprentie.

ON DEMANDE un apprenti de magasin, dans une Maison de Nouveautés.

S'adresser au bureau du journal.

Un jeune homme sérieux demande une place de comptable dans une maison de commerce.

S'adresser au bureau du journal.

M. ROY, AÎNÉ, à Oyron, par Thouars, demande une place de cocher ou valet de chambre; et pour sa femme un emploi de femme de chambre. (705)

### CIDRE EXQUIS

(Garanti 230 litres, 15 francs).

MAUGET, propriétaire à Nozay (Loire-Inférieure). (714)

### PIANOS ET INSTRUMENTS

### L. FISCHER ET FILS

### FACTEURS DE PIANOS ET LUTHIERS

49, Rue d'Orléans, SAUMUR.

Vente, Échanges, Accords, Location et Réparations de tous Instruments, — Musique.

ABONNEMENTS POUR L'ACCORD ET L'ENTRETIEN DES PIANOS:

4 Accords par an..... 9 fr.  
6 Accords par an..... 12 »

Abonnements à la lecture musicale.

SE DÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS  
Judgement du Tribunal civil de la Seine du 8 mai 1875.

### LA VELOUTINE

EST UNE Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU Elle est adhésive et invisible, aussi douce-telle au teint que le talc naturel.

PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix

### A LOUER MAISON MEUBLÉE

Rue de la Montée-du-Fort, 17.

S'y adresser. (630)

### LE PULICIDE

DESTRUCTEUR INFALLIBLE de tous les insectes nuisibles à l'homme, aux animaux domestiques et aux vêtements: Punaises, Puces, Poux, Mouches, Cafards, Artes, Moustiques, Pucerons, Araignées, Chenilles, Fourmis, etc.

Se trouve à la Pharmacie Centrale, chez M. E. D'UY, rue de la Tonnelie, 27, dépositaire pour l'arrondissement de Saumur. (179)

### AVIS

Nous recommandons aux amateurs de bon potage le *Tapioca* du J. CARRÈRE, dont la qualité supérieure à tous ceux fabriqués jusqu'à ce jour a une réputation justement méritée.

Les soins apportés à la préparation de ce produit en ont fait le choix préféré.

A SAUMUR, chez MM. TROUVÉ, confiseur, GARREAU-RATODIS, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie.

### L'OUEST

C<sup>ie</sup> ANONYME D'ASSURANCES sur la VIE  
CAPITAL: 2 MILLIONS

Placement des fonds des assurés et des rentiers en contrats hypothécaires garantis par un domaine immobilier s'élevant à près de 100 MILLIONS.

RENTES VIAGÈRES immédiates et différées aux taux de 10, 15, 20 et plus, suivant l'âge et le délai.

RENTES VIAGÈRES avec remboursement au décès du rentier, de la moitié ou de la totalité du capital de la rente.

ASSURANCES PAYABLES en cas de Vie, en cas de Mort. — Dotation d'Enfants.

S'adresser pour tous renseignements à Paris au Siège social, Rue des Capucines, 22. Dans les Départements, aux Agents de la Compagnie.

M. COTTANCEAU, représentant de la Compagnie, 4, rue Basse-Saint-Pierre, à Saumur. (386)

### JOURNAL D'AFFICHES

5<sup>e</sup> ANNÉE DE L'OUEST 5<sup>e</sup> ANNÉE

PARAISANT LE DIMANCHE

Organe spécial pour la vente des Propriétés,

Fonds de commerce et Industries.

Un numéro spécimen est adressé franco sur demande affranchie.

ADMINISTRATION: Rues Bodinier et de la Roë, Angers.

Saumur, imprimerie P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.